

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 31 janvier 2024

### POINT DE SITUATION SUR LES ZONES DE BAINNADE

Suite aux fortes pluies, les résultats du contrôle sanitaire des eaux de baignade au 31 janvier 2024 permettent la réouverture au public de tous les sites de baignade sauf sur les 3 bassins de baignade à Saint-Benoît. En effet, compte tenu de la qualité des eaux à ce jour, ces trois sites sont impropres à la baignade.

#### Réouverture de tous les sites de baignade, sauf à Saint Benoît

Suite aux prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux de baignades (mer et rivière), les analyses réalisées par le laboratoire agréé ont révélé des résultats conformes aux normes européennes sur toutes les zones de baignade de l'île, à l'exception des bassins de Saint-Benoît.

En effet, suite aux fortes pluies, l'eau est de qualité dégradée et impropre à la baignade sur les sites suivants :

- Bassin Mangue
- Bassin Bleu
- Bassin Ilet Bethléem

De nouveaux prélèvements sont prévus à Saint-Benoît cette semaine. Bien que l'eau puisse retrouver une certaine clarté au bout de quelques jours, il convient d'attendre les résultats du contrôle sanitaire exercé par l'ARS avant de se baigner dans ces trois bassins.

#### Attention à la leptospirose pour les personnes pratiquant des activités en eaux douces

Compte tenu des pluies importantes et de l'augmentation des cas de leptospirose enregistrés ces dernières semaines, l'ARS La Réunion recommande à la population :

- d'éviter de pratiquer des activités entraînant un contact direct avec de l'eau douce stagnante (flaques résiduelles de décrues, vasques ou bassins des ravines, rivières, étangs...),
- d'être vigilant lors de la pratique d'activités de loisirs en eau douce (pêche, baignade en rivière ou bassin, sport d'eaux vives) : protection des blessures par des pansements étanches, en fonction de l'activité, port de chaussures fermées, de gants, de lunettes ...
- de laver à l'eau potable et désinfecter rapidement les plaies qui ont été exposées à de la boue ou de l'eau stagnante,
- de laver ses mains à l'eau potable après l'activité en eau douce avant de prendre une collation ou un repas. D'utiliser à défaut une lingette nettoyante ou une solution hydro-alcoolique.
- D'éviter de marcher pieds nus ou en chaussures ouvertes sur des sols boueux.

En cas d'apparition brutale d'une fièvre élevée, accompagnée d'un des signes suivants : douleurs musculaires, articulaires ou abdominales, maux de tête, il est fortement conseillé de consulter rapidement un médecin en lui signalant l'activité à risque pratiquée.